LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2011-006 modifiée créant l'Unité Mixte de Recherche U 1029 et nommant Monsieur Andreas BIKFALVI, Directeur ;

Vu la décision n° 2016-112 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 1029 et prolongeant le mandat de Monsieur Andreas BIKFALVI ;

Décident :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche UMR U 1029 intitulée « Angiogenèse et Microenvironnement des Cancers - LAMC » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2 : Monsieur Andreas BIKFALVI est reconduit dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2021.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56